

Les manifestations de cet été !!!

Après cette longue période troublée, où toutes nos festivités ont dû être annulées ou reportées, la municipalité de BdA a tenu à ce que cet été soit riche en animations variées et accessibles à toutes et à tous. Le La a déjà été donné brillamment vendredi dernier par la formation musicale **KISS KISS BANG BANG** et un avant goût des réjouissances par la délicieuse *fideuà* préparée par **Ô petit Banyuls**. Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin !

Fête Nationale

Le 13 juillet au soir - Bal sur la place animé par **Evolution Music**

Le 14 juillet à partir de 10h30 - Dépôt de gerbe au Monument aux Morts, Défilé, Allocution du Maire, Pot de l'Amitié à l'ombre des platanes

11h30/12h30 et 17h00/18h30 - "balladas" de Sardanes avec la **Cobla Mil-Lenària**.

Samedi 17 & 24 juillet 2021

Corsos d'été - Carnavals d'été : Le Foyer Rural et son Comité Carnaval vous donnent **RdV à 17h45** devant la pharmacie pour suivre la Cavalcade animée par la batucada Toukiba. Diverses animations vous y seront proposées. On vous y attend nombreux et déguisés pour partager ce moment tous ensemble.

22 juillet : Manifestation « 3 petits tours » - Camion des Histoires

De 10h00 à 12h00, sur la place du village, venez découvrir le **Camion des Histoires**. Un espace de lecture convivial en plein air pour les grands et les petits, des histoires à partager librement à voix haute ou en secret et à savourer en famille...

Jeudi 29 Juillet 2021

Concert **Lamp del Fregui**

Rdv à partir de **21h00** sur la Place de la République

Dimanche 15 Août 2021

Concert **Chipsta Latina**

Rdv à partir de **21h00** sur la Place de la République

Fête du Rosaire

Le 04 septembre au soir : Bal avec l'orchestre **Les Casenoves**

Le 05 septembre à 9h30, Messe en présence de la **Cobla Mil-Lenària**

11h00/12h30 et 17h00/18h30 - "balladas" de Sardanes avec la **Cobla Mil-Lenària**

BUGDET PARTICIPATIF : Les 3 Projets lauréats 2021 dévoilés !!!

Le Mercredi 7 juillet, le 4^{ème} Comité de Pilotage du 1^{er} BUDGET PARTICIPATIF Banyulenc s'est réuni et a dévoilé le résultats des 373 votes de nos administré.e.s.

Cette 1^{ère} Banyulencque est d'abord une véritable réussite que nous devons au nombre important de participant.e.s qui ont adhéré à cette expérience communale : 25 projets proposés, dont 12 éligibles suivant les différents critères, près de 30% de participation pour les votes ... ces chiffres sont bien au dessus, soit dit en passant de la moyenne de participation de 5 et 10% sur des communes qui, elles aussi, ont lancé leur projet de Budget participatif ! Encore BRAVO pour toutes vos propositions et MERCI pour votre participation.

Les projets que nos administré.e.s votants ont retenus et placés, par ordre de préférence en 2021 sont : L'aire de jeux en dessous de l'Eglise, le Poulailier pédagogique à l'Ecole et le programme « Des abeilles et des fleurs ». Mais, pas de jaloux, tout le monde aura encore sa chance sur le BUDGET PARTICIPATIF 2022 !



JUIN/JUILLET/AOUT 2021

Lettre d'information N°31

Ça y est ! Une nouvelle chose promise sur le programme électoral de 2014/2020 qui s'est réalisée : Comme vous avez pu le constater le paysage au niveau de notre Château d'Eau s'est dégagé.

En effet, depuis mi-juin, l'appendice cylindrique blanc qui siégeait depuis de nombreuses années, en son sommet, a définitivement disparu. Le démantèlement des autres structures de téléphonie mobile SFR encore installées ne saurait tarder !

2014/2020 ... 2020/2026, le temps public n'est décidément pas le temps privé ! Nombre de dossiers entamés sous l'ancien mandat avancent, des nouveaux arriveront et eux aussi se concrétiseront.

Dans tous les cas, nous y travaillons. Que ce soit avec la Sous-Préfecture de Céret, la Communauté de Communes des Aspres, Le Département et/ou La Région, vos élus restent en prise directe avec ces institutions renouvelées en Juin dernier, pour qu'elles continuent à appuyer les investissements nécessaires au dynamisme et au rayonnement de notre village.

Le projet photovoltaïque du « Mas d'en Ramis » va sortir de terre d'ici fin Août. Sous l'impulsion du mandat 2008/2014, il a fallu quand même près de 10 ans pour le voir se réaliser. Ce site qui, au pied de l'Aire du Village Catalan, rentrera en service en Mars 2022, ouvrira et offrira de réelles opportunités environnementales et durables à la génération future de Banyulencques et de Banyulencs. Nous travaillons aussi pour celles et ceux qui feront demain de BdA, leur village.

Autre chose promise, autre chose due ! Le site du groupe scolaire va, lui aussi, avec l'aval de l'équipe pédagogique, rentrer dans la nouvelle ère du numérique et de modernisation de ses infrastructures.



Panneaux Numériques, Eclairage au Stade & Foyer Rural ...



Il n'y pas qu'à l'école que BdA passe à l'ère du numérique ! Comme vous avez pu le constater, la municipalité s'est récemment dotée de deux panneaux d'informations lumineux, l'un à la Mairie et l'autre à l'Entrée/Sortie du village, sur l'avenue de l'Olivier.

Les informations ainsi communiquées vous permettront de vous tenir informé.e.s, entre autres, sur les festivités et les actualités pratiques sur le village.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous tenir informés à tout moment sur les réseaux sociaux et grâce à l'application Intramuros de tout ce qui peut se dérouler sur la commune.

Le Stade Raymond MALET, lui aussi, se modernise ! Après le boulo-drome, le parking et le city, c'est au tour de la pelouse principale de bénéficier enfin d'un nouvel éclairage à LEDS, plus efficace et moins énergivore. Il a fallu néanmoins attendre que le redéploiement des antennes du Château d'eau à la plaine de jeux soit effectif.



Sous l'ancien mandat, nous avons effectivement travaillé avec les 2 opérateurs ORANGE et SFR pour implanter leurs nouvelles antennes de manière à pouvoir, aujourd'hui s'en servir comme pylône d'éclairage. Les prochains adversaires du FC ASPRES et BDA XV n'auront qu'à bien se tenir !



Après les festivités de l'été, le Foyer Rural de BdA tiendra son Assemblée Générale 2021. Le 5 juillet dernier, son bureau a confirmé sa volonté de démission et son envie de passer la main. Nous remercions chaleureusement tous ses chefs d'ateliers, ses bénévoles actifs et volontaires qui œuvrent au dynamisme de BdA. Un appel à toutes les bonnes volontés est donc lancé ! La Mairie de BdA sera toujours là pour vous accompagner !

Tribune « **AGIR ENSEMBLE POUR BDA** » de Dolorès CARRÉ, Mireille FOXONET et Frédéric MALET.

Espace d'expression libre, les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et restent sous leur responsabilité

Ce mois de juin 2021, la France renouvelait ses conseils départementaux et régionaux. On ne peut que regretter le désintérêt manifesté pour l'expression démocratique, avec des taux records d'abstention : plus de 65 % au second tour. Au-delà d'une obligation, l'utilisation du droit de vote est un devoir de reconnaissance pour ceux qui se sont battus pour l'obtenir, qui ont fait de la France un pays démocratique où chacun peut s'exprimer.

Pour autant, Mmes MALHERBE et DELGA ont été réélues. Souhaitons que la préservation de nos territoires et particulièrement celui des Aspres, contre l'implantation de l'éolien industriel, soit une de leurs actions principales.

Nous tenons ici à remercier tous les habitants qui se sont mobilisés pour que le budget participatif mis en place cette année au sein de notre village soit une belle réussite : 25 projets ont été proposés et près de 30 % d'entre vous ont pris part au vote pour en élire trois. La municipalité assure que les projets non retenus pourront être représentés l'an prochain. Cette riche expérience amenant chaque habitant à prendre part aux réalisations du village, sera en effet reconduite... avec une enveloppe peut être augmentée ?

Nous vous souhaitons à tous un bel été, préservé de la COVID qui, malgré tous les efforts consentis, continue sa mutation pour une propagation des contaminations exponentielle

Restons attentifs ensemble.

Vos élus AGIR ENSEMBLE, toujours à votre écoute.

Projet d'ECOQUARTIER « Camp d'En MARTY »



Mars 2020, une ébauche « à main levée » donnait les premiers coups de crayons de ce futur aménagement structurant dans la vie de notre village. Septembre 2020, la commune candidait à l'appel à projets « EcoQuartiers » lancé par Le Département66. Novembre de la même année, le dossier banyulenc est retenu, les échanges avec l'équipe de Maîtrise d'Œuvre, composée de l'agence ARCHICONCEPT et du BET JCK, sont lancés. Depuis, les choses avancent petit à petit.

Le 23 juin dernier, 2 propositions conceptuelles ont été exposées et développées aux élu.e.s qui avaient toutes et tous été invité.e.s à participer à cette 1^{ère} présentation. Les échanges entre les différent.e.s participant.e.s ont été constructifs et laissent présager un travail de fond collégial et réussi.

Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que cet aménagement d'ensemble inclurait au final la réalisation d'un parking, d'une nouvelle entrée/sortie de l'école, la création de logements, d'un supprimeur d'eau, d'un cheminement doux, d'une aire de jeux sans oublier de « se garder » un peu de terrain pour des futurs bâtiments accueillant une nouvelle cantine et garderie. Nous vous rappelons, que dans le cadre de cet appel à projet, le volet consultatif ne sera pas oublié. Nous faisons le pari de relever avec chacun.e d'entre vous le défi d'un aménagement concerté. Forts de votre participation au Budget Participatif 2021, nous lancerions, sur ce bel exemple, une consultation participative relative ce futur lieu de vie de notre village.



Mise en place de Pièges PHOTOGRAPHIQUES



Les sanctions encourues pour un dépôt sauvage :

Article 541-3 et 541-2 du code de l'environnement : dépôts de déchets par une entreprise sur un terrain public ou privé ne relevant pas d'une installation classée pour la protection de l'environnement par un producteur autre qu'un ménage : **2 ans de prison et / ou 75 000€ d'amende**

Article 632-1 du code pénal et R 541-76 du code de l'environnement : dépôt par un particulier de déchets sur un terrain public ou privé non transportés par un véhicule : **contravention de 2^{ème} classe (150€)**

Article 635-8 du code pénal et R 541-77 du code de l'environnement : dépôt par un particulier de déchets sur un terrain public ou privé transportés par véhicules : **contravention de 5^{ème} classe (1500€ à 3000€)**

Des solutions existent pour vos objets Encombrants



Comme beaucoup de municipalités, BdA fait face ces derniers mois à une recrudescence des dépôts sauvages de déchets au bord des chemins, au milieu des vignes, Rue des Muscats, dans le village ou même aux pieds du « Christ » !

Le problème n'est malheureusement pas récent. Chaque semaine, nos employés communaux sont obligés de ramasser des déchets abandonnés ou mal triés. Au-delà de l'impact paysager important, les dépôts sauvages de déchets restent des sources de pollution. La municipalité n'a malheureusement pas beaucoup de solution quand l'auteur des faits n'est pas pris en flagrant délit.

Dans le cadre de l'appel à projet départemental « Zéro Déchet dans la Nature », la commune de BdA s'est équipée de dispositifs de pièges PHOTOGRAPHIQUES, certains visibles comme sur la Placette E. IMBERT et/ou Av. de l'Olivier, d'autres « volants » et itinérants. Dorénavant, notre ASVP veille et les contrevenants s'exposent donc à des amendes, ou même, à des poursuites pénales.